

Son épouse:

Ursula **Fallet-Hänni**, à Oulens-sous-Echallens;

Ses enfants et petits-enfants:

Jean-Christophe et Angela **Fallet-Reber**, à Gelterkinden (BL);

Anne et Paolo **Fallet Ronc**, leurs enfants Céline et Elisa, à Saint-Rhémy-en-Bosses, à Aoste;

Olivier et Sabrina **Fallet-Dunand**, leurs enfants Damien, Julien et Coralie, à Saint-George;

Son frère et sa sœur:

Michel et Jeannette **Fallet-Sciboz**, à Treyvaux, et famille;

Denise et Michel **Egli-Fallet**, à Bôle, et familles;

ainsi que les familles parentes, alliées et amies

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Jean-Louis FALLET

enlevé à leur tendre affection le 2 mai 2009, dans sa 69e année.

La cérémonie d'adieux aura lieu en l'église d'Oulens-sous-Echallens, le mercredi 6 mai, à 13 h 30.

Honneurs à 14 heures.

L'incinération suivra sans cérémonie.

Domicile de la famille: Le Borget 7, 1377 **Oulens-sous-Echallens**.

La famille remercie tout particulièrement le Dr Daniel Russ pour son dévouement et son accompagnement, ainsi que le personnel du CMS d'Echallens et de l'Hôpital d'Orbe.

Les personnes qui désirent honorer la mémoire de Jean-Louis, peuvent le faire en pensant à Pro Natura, 4018 Bâle, CCP 01-28999-0 (mention Jean-Louis Fallet) ou à la Ligue vaudoise contre le cancer, CCP 10-22260-0 (mention Jean-Louis Fallet).

Je suis parti en silence.

Je ne voulais pas déranger.

J'ai gardé pour moi la souffrance.

Afin de ne pas vous inquiéter.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.